

## CONDITIONS GÉNÉRALES D'ENGAGEMENT POUR TOUS LES CONTRATS

page « information » à conserver par le consommateur - **ne pas imprimer** -

1- L'association a pour objet : de maintenir (et d'inciter à l'installation) des fermes de proximité, pratiquant une agriculture paysanne et durable, dans le respect de la charte des AMAP sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et consommateurs,

Cliquez pour en savoir plus sur le livret d'accueil de l'AMAP.

2- L'adhésion annuelle de 10 euros à l'association est obligatoire pour souscrire des contrats de partenariat avec les producteurs de votre choix engagés au sein de l'association.

Elle permet de couvrir les frais de fonctionnement de l'association. Elle est renouvelée en début d'année civile.

Merci de vérifier votre adhésion, et si nécessaire d'envoyer chèque à l'ordre de l'AMAP de la Goutte d'Eau et bulletin d'adhésion à Bernadette Faligant, 33 rue de l'Ormeau, 49630 Corné

3- En s'engageant par la signature des contrats, producteurs et consommateurs dépassent le simple rapport commercial : ils deviennent partenaires.

4- Période d'essai : le premier mois sert de période d'essai, au delà de laquelle il est possible de résilier le contrat..

5- Résiliation : Toute résiliation en cours de contrat reste possible sous certaines conditions extrêmes prévues dans les statuts et sera étudiée par les membres du conseil collégial.

6- Lieu et jour de distribution : le jeudi à 18h30 à la ferme de François Touchet.

Il vous est demandé un engagement ferme de réservation pour chaque contrat..

Défaut d'engagement : le consommateur qui serait dans l'incapacité de venir prendre livraison des produits commandés doit s'organiser pour déléguer cette tâche à une autre personne amapienne ou non.

En cas d'absence à la fin de la distribution, les produits redeviennent la propriété des producteurs qui peuvent en disposer à leur guise

Toutes les informations concernant l'association, ses producteurs partenaires et les contrats sont disponibles sur le site internet <http://amap.delagouttedeau.free.fr/>

AMAP DE LA GOUTTE D'EAU  
**Contrat GALETTES & CRÊPES**  
Année 2020



**TERMES DU CONTRAT A CONSERVER PAR LE CONSOMMATEUR**

page « information » à conserver par le consommateur - **ne pas imprimer** -

Il est proposé : des sachets de galettes, galichons, crêpes, crackers ou craquantes produits selon le cahier des charges Agriculture Biologique.  
(N° de certification ECOCERT: sas F-32600)

Composition :

Galettes et Galichons : pur blé noir breton, sel de Guérande et eau,  
Crêpes, craquantes : farine de blé T80, lait entier, œufs frais, sucre roux, beurre .

Conditionnement et prix :

- Galettes et Crêpes : par 3 (2.50€) ou par 6 (4.80€)
- Galichons de blé noir : par 4 (2.50€)
- Craquantes : par 6 (2.00€) ou par 12 (4.00€)
- Crackers : paquet de 50g (2.00€)

Conditions : vous pouvez commander le nombre de paquets souhaités pour la (les) distributions souhaitée(s). Il n'y a pas de régularité demandée.

- Indiquez vos choix dans les tableaux avec des chiffres pour le nombre de paquets souhaités.
- Un avenant au contrat est possible en cours d'année en rapportant votre contrat et en contactant le producteur ET la tutrice.
- Les chèques (de 1 à 12 au maximum) correspondant aux commandes seront remis au tuteur au moment de l'engagement avec le présent contrat (1 exemplaire du feuillet 4).
- Ils seront remplis à l'ordre de Aurélien Mabit ou Marina Ravenau et encaissés au début de chaque mois.

**Chèques et contrat sont à remettre à la tutrice sous le préau ou à les envoyer par la poste :**

**Pauline BONTEMPS / 14 ter rue de l'Épinay / La Bohalle / 49800 LOIRE AUTHION**

**Tel : 06 88 76 67 29 / email : [labellevy@yahoo.fr](mailto:labellevy@yahoo.fr)**

**Cette feuille est à remplir lisiblement et à imprimer en 1 exemplaire (pour le tuteur)**

**Le Paysan :**

**&**

**Le Consommateur :**

Aurélien Mabit et Marina Raveneau  
 Crêperie Lebreton  
 6, rue de la mairie  
 49140 Sermaise

**NOM - prénom :** ...  
**adresse :** ...  
**email :** ...  
**tél :** ...

		09- janv	23- janv	06- févr	20- févr	05- mars	19- mars	02- avr	16- avr	30- avr	14- mai	28- mai	11- juin	25- juin	09- juil	20- août	03- sept	17- sept	01- oct	15- oct	29- oct	12- nov	26- nov	10- déc	
Galettes x3	2,50 €																								
Galettes x6	4,80 €																								
Crêpes x3	2,50 €																								
Crêpes x6	4,80 €																								
Galichons x4	2,50 €																								
Craquantes x6	2,00 €																								
Craquantes x12	4,00 €																								
Crackers	2,00 €																								

**TOTAL COMMANDE :** ..... €

Détail des chèques : ..... Chèque(s) de :

*« Je soussigné(e), déclare accepter les termes des généralités exposées en page 1, ceux du contrat pages 2 et 3 et être à jour de ma cotisation 2020 »*

**Signature du producteur :**

**Date et signature du consommateur :**

**Cette feuille est à remplir lisiblement et à imprimer en 1 exemplaire (pour le consommateur)**

**Le Paysan :**

**&**

**Le Consommateur :**

Aurélien Mabit et Marina Raveneau  
 Crêperie Lebreton  
 6, rue de la mairie  
 49140 Sermaise

**NOM - prénom :** ...  
**adresse :** ...  
**email :** ...  
**tél :** ...

		09- janv	23- janv	06- févr	20- févr	05- mars	19- mars	02- avr	16- avr	30- avr	14- mai	28- mai	11- juin	25- juin	09- juil	20- août	03- sept	17- sept	01- oct	15- oct	29- oct	12- nov	26- nov	10- déc	
Galettes x3	2,50 €																								
Galettes x6	4,80 €																								
Crêpes x3	2,50 €																								
Crêpes x6	4,80 €																								
Galichons x4	2,50 €																								
Craquantes x6	2,00 €																								
Craquantes x12	4,00 €																								
Crackers	2,00 €																								

**TOTAL COMMANDE :** ..... €

Détail des chèques : ..... Chèque(s) de :